



## Service de Logopédie, Psychologie et Psychomotricité (SLPP)



Pour qui ?

**A l'école obligatoire**, tous les élèves n'ont pas les mêmes besoins.

Certains élèves ont besoin d'aide :

- pour le langage et la communication (logopédie)
- pour les émotions et les relations (psychologie)
- pour les émotions et les mouvements (psychomotricité)

Le SLPP est le Service de Logopédie, de Psychologie et de Psychomotricité.

**Le SLPP peut aider** en :

- donnant des conseils
- proposant une thérapie
- faisant passer des tests

Les parents doivent être d'accord pour que le SLPP donne cette aide à leur enfant.

**Le SLPP est composé de thérapeutes.**

Les thérapeutes, ce sont les logopédistes, les psychologues et les psychomotriciens.

Les thérapeutes collaborent avec les parents et l'école.

**Les différentes aides :**

### Logopédie

Le logopédiste aide les enfants qui ont des difficultés :

- **pour parler**
- **pour comprendre**
- **pour lire ou écrire**

## Psychologie

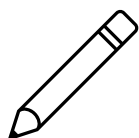
Le psychologue aide les enfants qui ont des difficultés :

- **pour apprendre**
- **pour se faire des amis**
- **pour gérer leurs émotions**

## Psychomotricité

Le psychomotricien aide les enfants qui ont des difficultés :

- **pour bouger**
- **pour se faire des amis**
- **pour gérer leurs émotions et leur comportement**



Comment faire ?

## Les différentes étapes pour recevoir une aide du SLPP :

### 1. L'envoi de la demande SLPP

**Les parents** demandent une aide au SLPP.

Les professionnels (l'enseignant, la direction) aident les parents à faire la demande.

Avec les parents, ils remplissent le **document de demande SLPP**.

#### Attention :

- Il existe plusieurs formulaires
- Il faut choisir le bon formulaire selon le lieu où les parents habitent

### 2. Premier entretien

Les thérapeutes parlent avec les parents et parfois les enseignants. Ils peuvent aussi parler avec d'autres professionnels.

Cette réunion sert à comprendre la demande.

A la fin de la réunion, tout le monde décide ensemble de la suite.



**L'aide donnée par le SLPP est gratuite.**

Le thérapeute décide du type d'aide avec les parents.

**L'aide se fait en général à l'école.**

Les rendez-vous sont **confidentiels**.

Le thérapeute peut parler avec d'autres personnes seulement si les parents sont d'accord.



**Pour plus d'informations :**

SESAM

Service de l'Enseignement Spécialisé et des Mesures  
d'Aide

Rue de l'Hôpital 3, 1701 Fribourg

T +41 26 305 40 60

[Services de logopédie, psychologie et psychomotricité | Etat de Fribourg](#)

[sesam@fr.ch](mailto:sesam@fr.ch)

